

**élections communales du 13 mars 2011 :
information aux électrices et électeurs lausannois**

Les brochures électorales pour l'élection de la Municipalité et du Conseil communal arriveront dans les boîtes aux lettres des quelque 83'000 électrices et électeurs lausannois entre le 17 et le 22 février 2011. Pas moins de 13 listes de parti (plus une liste vierge pour le vote manuscrit) sont contenues dans la brochure pour le Conseil communal, totalisant 439 candidat-e-s pour les 100 sièges à pourvoir. La brochure pour l'élection de la Municipalité contient également 13 listes de parti (plus une liste vierge pour le vote manuscrit), soit 20 candidat-e-s pour les 7 sièges à pourvoir.

A la réception des premières brochures électorales imprimées, la Municipalité de Lausanne a constaté que les bulletins électoraux étaient imprimés sur deux types de papier, de teinte différente, tant pour le Conseil communal que pour la Municipalité.

Au vu du nombre important de listes déposées cette année (28 listes au total, contre 16 lors des élections communales 2006) et de l'augmentation du nombre de candidats et donc de la taille de certains bulletins, l'imprimeur mandaté a constaté fin janvier que sa commande initiale de papier ne couvrirait pas les besoins. Ses fournisseurs ne pouvant compléter sa commande avec le même papier que dans un délai de six semaines, il a fallu imprimer une partie des listes sur un papier recyclé similaire, mais d'un gris plus clair.

Une partie des brochures électorales contient en conséquence des bulletins de teinte légèrement différente. L'impression des bulletins sur l'un ou l'autre papier a été réalisée de façon purement aléatoire. Les procédés d'impression, l'échelonnement des livraisons de papier et les délais de production extrêmement courts ne permettaient pas d'appliquer une stratégie particulière dans l'ordre d'impression des bulletins.

La Municipalité de Lausanne a acquis la conviction que cette nuance dans la teinte du papier n'aura aucune influence sur le choix des électrices et électeurs (et rappelle que tout vote se fait sous enveloppe, y compris celui des électeurs qui se rendent dans un bureau de vote). Elle a aussitôt informé le Bureau électoral communal et le Département cantonal en charge des élections de cette particularité. Les présidents des partis en liste et leurs mandataires ont également été informés lors d'une séance convoquée à l'Hôtel de Ville vendredi 11 février 2011.

Information sur les élections communales lausannoises sur www.lausanne.ch/elections

Administration générale et finances

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Christian Zutter, secrétaire municipal adjoint, tél. 021 315 22 21

Lausanne, le 16 février 2011